

Aux parents des élèves fréquentant les écoles primaires et secondaires, assurez-vous de mettre à jour les adresses de transport ainsi que l'adresse de courriel auprès du secrétariat de l'école, et ce, pour chacun de vos enfants.

L'avis indiquant les numéros d'autobus, les arrêts et les heures de passage vous sera acheminé par courriel la semaine précédant la rentrée scolaire. L'information sera également disponible sur Mozaïk portail parents (onglet dossier) à compter du 22 août 2018. Vous trouverez la procédure pour vous y inscrire sur le site de la commission scolaire.

Vous trouverez également tous les formulaires d'inscription au transport sur le site internet de la commission scolaire, onglet transport, formulaires.

### Transport du matin et du soir :

- Le transport est gratuit pour celles et ceux qui respectent la distance le matin et le soir (400 mètres pour le préscolaire 5 ans, 1,6 km pour le primaire et le secondaire).
- Au primaire, il n'y aura plus de laissez-passer, la vérification se fera au moyen de la liste d'élèves.
- Au secondaire, les laissez-passer seront remis à la fin du mois de septembre et la prise de photos aura lieu au début des classes ou selon l'horaire établi dans les écoles.

### Transport du midi :

Le service du transport du midi est non subventionné et offert sur une base volontaire. Pour bénéficier du transport dès la 1<sup>re</sup> journée d'école, votre paiement doit être fait **au plus tard le 10 août 2018**. Vous devez utiliser le formulaire si vous souhaitez payer par chèque ou paiements préautorisés. Si vous payez par internet, en argent ou par débit, vous n'avez aucun formulaire à remplir.

1 enfant	204 \$	2 enfants et plus	246 \$
----------	--------	-------------------	--------

### Places disponibles :

**pour celles et ceux n'ayant pas droit au transport, il est possible d'en faire la demande en complétant le formulaire disponible sur le site internet de la commission scolaire.**

(moins de 400 mètres pour le préscolaire, moins de 1,6 km pour le primaire et le secondaire)

Le service du transport procédera à l'analyse de votre demande avant le 30 septembre. En attendant, l'élève doit se rendre à l'école par ses propres moyens. Vous recevrez votre réponse par courriel. Sur acceptation de votre demande, vous trouverez joint un état de compte avec les informations pour le paiement. Vous pourrez profiter du service lorsque le paiement sera effectué.

1 enfant	278 \$	2 enfants et plus	374 \$
----------	--------	-------------------	--------

### Deuxième adresse au dossier de l'enfant :

Pour les enfants nécessitant un transport (garde partagée ou 2<sup>e</sup> adresse sur demande). La demande de service doit avoir un caractère de continuité à intervalles réguliers tout au long de l'année, s'il y a des places disponibles dans les circuits existants seulement. **Pour que votre demande soit traitée, il faut effectuer le paiement par internet ou par chèque postdaté au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre.**

NON APPLICABLE AU PRÉSCOLAIRE 4 ANS.	Familial	52 \$
--------------------------------------	----------	-------

## Modalités de paiement pour les places disponibles

Sur acceptation de votre demande, vous recevrez l'information pour le paiement.

## Modalités de paiement pour le transport du midi et 2<sup>e</sup> adresse:

<u>Par Internet ou en vous présentant directement à votre institution bancaire participante</u>	Institutions participantes : Desjardins, Banque Nationale, Banque Laurentienne, Banque de Montréal, Banque Royale du Canada, Banque Toronto Dominion Fournisseur ou bénéficiaire : Commission scolaire De La Jonquière – Transport scolaire Numéro de référence : nombre de 20 chiffres commençant par 724, situé au bas de l'avis aux élèves. Même numéro que l'an dernier.
Chèque Ou Paiement préautorisé <b>(Début des versements 1<sup>er</sup> octobre)</b> Vous trouverez le formulaire sur le site Internet de la Commission scolaire	Envoyer par la poste le formulaire dûment complété et un chèque du montant total, daté de la journée même (aucun chèque postdaté ne sera accepté) ou avec un spécimen de chèque pour les PPA Service du transport scolaire 3644, rue Saint-Jules Jonquière (Québec) G7X 2K9
Argent comptant ou paiement direct	Se présenter au Centre administratif 3644, rue Saint-Jules à Jonquière <b>du 3 au 13 juillet, entre 8 h et midi et entre 13 h et 16 h (sauf les vendredis 6 et 13 juillet en après-midi où les bureaux seront fermés).</b>

**Vous trouverez sur le site internet de la Commission scolaire toute l'information sur la réglementation et les principales règles de sécurité à respecter à bord des autobus, ne pas oublier que le non-respect de ces règles peut entraîner une suspension du transport.**

## En raison de la distance et du temps insuffisant:

**Les élèves du secondaire des secteurs suivants ne peuvent bénéficier du transport du midi.**

**Secteurs :** Saint-Charles  
Shipshaw: route Mathias, route Brassard, Des Sillons, Des Bouleaux, Des Framboisiers, route Jean Bégin  
Saint-Ambroise  
Lac-Kénogami  
Larouche, route 170, Lac des Bleuets  
Jonquière-Nord, incluant le chemin Saint-André (à partir du chemin Saint-Éloi)  
Chemin Saint-Benoît, Lac Jérôme

**Les élèves du primaire des secteurs suivants fréquentant les écoles de Jonquière ne peuvent bénéficier du transport du midi.**

**Secteurs :** Jonquière : certains programmes particuliers (SAE, anglais intensif), bien vouloir vous renseigner auprès du Service du transport  
Lac-Kénogami : excepté Chemin du Quai et Chemin de l'Église  
Larouche - Bégin - Saint-Charles - Saint-Ambroise - Shipshaw